CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E180409** **VALABLE JUSQU'AU** **03/02/2027**

ÉDITÉ LE 10/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/03/2012

Raison sociale : BOTA

Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 01/03/2024

Capital : 20 000

19 AVENUE BRIGOLLE
93700 DRANCY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Bobigny

Siret : 750 285 306 00023

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 212452000126

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 193075406 W 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 193075406 W 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 06 37 84 78 40 **Fax :**

Portable : 06 37 84 78 40

Responsabilité légale :
BOTA IOAN FLORIAN PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : botaioan@yahoo.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 846 250 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	6	04/02/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/03/2026 09:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.